

## Les tarifs

- ✓ Fixés par délibération du CCAS
- ✓ Arrêtés par le Président du Conseil Départemental du Var
- ✓ Une habilitation à 100% à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale

## Des aides financières à l'hébergement pour votre séjour (\*)

- ✓ Versées par le Conseil Départemental du département d'origine (de secours) : Aide Sociale à l'hébergement, frais de restauration  
L'Allocation Personnalisée Autonomie
- ✓ Versées par la CAF ou la MSA : l'Allocation Logement (ALS)
- ✓ Des aides versées par les caisses de retraites : aide-ménagère

(\*) Sous condition- Se rapprocher du CCAS de votre commune



## Une situation géographique privilégiée

- ✓ A proximité immédiate du centre-ville, des commerces et services
- ✓ Des espaces verts publics accessibles jouxtant l'établissement
- ✓ Des lignes de bus desservant les communes environnantes
- ✓ Un parking fermé et sécurisé



### Pour en savoir plus

N'hésitez pas à nous rencontrer directement dans nos bureaux :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h30.

Le samedi sur rendez-vous

Tel 04 94 21 39 85

Mail [raidesouleou@le-pradet.fr](mailto:raidesouleou@le-pradet.fr)



**Rai de Souleou**  
RÉSIDENCE AUTONOMIE  
VILLE DU PRADET

**Centre Communal  
d'Action Sociale**

*Une Résidence où il fait bon vieillir  
Au cœur du village  
Entre mer et vignes*



**83, Esplanade du 3<sup>ème</sup> Zouave  
83220 Le Pradet  
Tel 04 94 21 39 85  
Fax 04 94 21 56 43**

**Mail [raidesouleou@le-pradet.fr](mailto:raidesouleou@le-pradet.fr)  
Site : [www.le-pradet.fr](http://www.le-pradet.fr)**

## VOUS ÊTES VALIDE, AUTONOME, VOUS AVEZ PLUS DE 60 ANS\*

La résidence autonomie Raï de Souléou vous accueille et s'engage à

- ✓ Être à votre écoute
- ✓ Respecter votre vie privée
- ✓ Garantir votre sécurité
- ✓ Offrir des espaces conviviaux
- ✓ Proposer des services collectifs
- ✓ Apporter au quotidien des prestations de qualité

(\* ) Moins de 60 ans avec dérogation

### Un fonctionnement législativement et réglementairement encadré

- ✓ Lois du 02/01/2002 et du 28/12/2015
- ✓ Une autorisation de fonctionnement délivrée par le Conseil Départemental et soumise à des évaluations régulières de la qualité des prestations
- ✓ Un prix de journée encadré par les services de la tarification du Conseil Départemental

### Des instances participatives

Des lieux d'échanges entre résidents, familles, professionnels et institution :

- ✓ Le Conseil de La Vie Sociale
- ✓ Une commission des menus
- ✓ Une commission d'animation



## UN LIEU DE VIE ADAPTÉ OFFRANT SÉCURITÉ CONFORT ET QUALITÉ

Une équipe de professionnels qualifiés au service d'un accompagnement personnalisé

Un logement privatif, sécurisé à meubler selon vos goûts

- ✓ 44 studios de 30m<sup>2</sup>, 4 studios de 36m<sup>2</sup>
- ✓ Un dispositif pour assurer la sécurité 24 h /sur 24h
- ✓ Un parking fermé



### Une restauration de qualité

- ✓ Des repas servis en salle sauf contre-indication médicale temporaire
- ✓ Une cuisine traditionnelle produite sur place à base de produits frais
- ✓ Une salle de restauration climatisée et conviviale permettant d'accueillir vos invités et ouverte à tous les seniors Pradétans



### Des services pour faciliter votre quotidien

Entretien studio, blanchisserie du linge plat, petits travaux, petits transports (sous condition)

### Un projet d'animation riche et varié à l'écoute des résidents

- ✓ Une animatrice à temps plein
- ✓ Des activités individuelles ou collectives axées sur la prévention de la perte d'autonomie
- ✓ Des échanges intergénérationnels
- ✓ Organisation de sorties avec le minibus de l'établissement (courses, visites...)
- ✓ Une participation à la vie sociale et culturelle de la commune
- ✓ Un partenariat actif avec des associations locales et autres structures

### Des services administratifs à vos côtés

- ✓ Aide aux démarches et aux formalités
- ✓ Intervention du CCAS, du CLIC

### Le libre choix de vos prestataires extérieurs

Liberté de choisir votre médecin traitant infirmier, kinésithérapeute, aide-ménagère, coiffeur etc...